ARRITTI

nu 2758 da u 28 di lugliu à u 3 d'aostu 2022

56a annata
Prezzu 1,40 €
C.P. 0427 C 82046
ISSN 1262
Dispensé de timbrage
Routage 205
www.arritti.corsica

SETTIMANALE NAZIUNALISTU CORSU

Cap'artìculu

p. 3

L'autonomie au bout du chemin ?

Comité stratégique
État / Élus corses

Un bon départ

Vingt-et-un membres pour la partie corse conduite par Gilles Simeoni. Un chef de file pour l'État, Gérald Darmanin, ministre de l'Intérieur, et au fur et à mesure des thèmes abordés, d'autres ministres seront présents ou représentés. L'installation du Comité stratégique, acté lors du voyage en urgence effectué par Gérald Darmanin en Corse en mars dernier, a été faite ce jeudi 21 juillet 2022. À lire p. 4-5

Venue du ministre de l'Intérieur en Corse

p. 5

La réaction des collectifs anti-mafia

Balbuzards

Entre intérêts commerciaux et environnementaux

p. 8-9

© George Hodan CC0 1.0

Eccu un cantu ch'hà viculatu parechje generazioni bastiaccie. Unu di i più belli canti di Corsica da a so ochjata ver di un passatu di tradizioni è di vita bastiaccia. Hè statu scrittu da l'autore cumpunitore Eugène Martin Anarella (1917-1980), cunnisciutu per tante canzone celebre, da u *Campanile di San'Ghjuvà* à a *Falata di Ficaghjola*, *Serenata à tè Maria, Amicu Mulatteru*… Figliolu di u Mercà, Eugeniu Anarella ci hà lacatu un veru tesoru di cultura, ch'hè statu ripigliatu da Carlu Rocchi, po da tanti canterini dapoi.
E so òpere sò un magnìficu umagiu à a cità di Bastia!

U Campanile di San'Ghjuvà

Venendu di a Terra Nova per carrughju Sumerà
Carrughju Drittu, u Guadellu
Cù u mio spurtellu
Mi ne scendu à u Mercà
Tuttu hè di tende, si vede
Fiori, panere di mimosà
Si spechja nant'à u mare
Cum'ellu hè bellu U campanile di San Ghjuvà.

Mùghjanu e vinderole
O quanta ghjente ch'ùn si pò passà
Vi chjàmanu e pisciaghje
O signore, venite à cumprà
Sardelle vive, si sente trumbetta
Di l'acqua di Monserrà
Sott'à U campanile di San Ghjuvà.

I campanili di Pasqua,
Da Portu novu à San Ghjisè
È tutte quelle cantine
Di canistrò sin'à u mercà di pè
In le strette sò le chjocche,
Ci ghjòcanu à baiocche nant'à u mercà
Di ghjugnu, vicin'à u mare,
Hè più grande u fucarè di San Ghjuvà.

A sera à u chjar'di luna
O quella dò* vedite affacà,
Ghitarra è mandulina
Un serinatu pudete ascultà
O quanta allegria, Bastia canta è sona,
Ancu u Libecciu fischjerà,
Sopr'à u campanile di San Ghjuvà. ■

** dò = donna*

Pruesìa

Accapu di a reddazzione

Acqua

In ssi tempi di suleoni, si capisce u preziosu di l'acqua. Beie, lavassi, rinfriscassi, annacquà l'orti... l'acqua hè vita è senza acqua ùn si pò campà. U riscaldimentu climàticu minaccia l'accessu à l'acqua è à u so risanamentu. Hè l'ONU chì a dice. Hè una messa in guardia ch'ellu hà fattu in Gènova sta settimana à l'Urganisazione Mundiale di a Salute in u quadru di a priparazione di a COP 27, chì si tenerà di nuvembre 2022, è di a Cunferenza di e Nazioni Unite nant'à l'acqua chì si tenerà in 2023. Pare incredìbule, ma malgratu e priurità ripetute nant'à ciò ch'ella raprisenta l'acqua pè u mondu, malgratu mondu scritti è cunvenzioni internaziunale, vera pulìtica di l'acqua à u livellu internaziunale ùn ci n'hè micca. È dunque, micca cuurdinazione è azzioni pè a prutezzione di l'acqua beièvule, cum'è pè u risanamentu è a salute. 35% di a superficìa di l'Unione aurupea averà prublemi di pruvista da quì à menu di 50 anni. In u 2007, 16 millioni di personi in u mondu èranu tocchi da ssi prublemi d'acqua. Saranu 44 millioni da quì à u 2070. À certi li pare chì 1 gradu in più in a timperatura terrestra ùn hè nunda è ci addatteremu. Invece 1 gradu in più sò 20% di e risorze rinuvelèvule in acqua chì sparìscenu! Allora, pensate, i 2 gradi è più chì ci minàccianu... È quand'ella smarisce una risorza in acqua, un ghjacciaghju, e nivaghje, un fiumicellu, un fiume, un *oasis*, una sèmplice funtana... sò millioni di personi tocche in u mondu! Cù a redduzzione di l'acqua, ci hè u perìculu nant'à u risanamentu è a salute di a ghjente dinù, più sposti à l'agenti patogeni è à e malatìe. Ghjè l'acqua chì pulisce l'acqua! Menu acqua, menu capacità di pulìscela... Oghje ghjornu ci hè sempre 16 millioni di personi ch'ùn anu micca accessu à l'acqua beièvule è 31 millioni ch'ùn anu mezi di trattà l'acque imbruttite. Senza una pulìtica cuurdunata è addattata à sta situazione di perìculu, ùn ci hè mezu di dà di pettu à e cunsequenze di u riscaldimentu climàticu nant'à e risorze in acqua. Ci tocca à mette in ballu mezi di trattamentu di l'acque pùzziche, ricuperazione di l'acque di piossa, stazzioni di pumpamentu, pozzi di ritinsioni d'acqua... Ci vole à rispunsabilizà i paesi à u livellu naziunale è internaziunale, è dassi misure di pianificazione è d'addattazione à u riscaldimentu climàticu, dice torna l'ONU. Cuurdunà e pulìtiche à livellu di tutti i settori d'attività, fà u puntu di ciò chì manca, elaburà sfarenti scinarii è mette in ballu misure in tutti i paesi.
In Corsica, cum'è in altrò, ci vole à mette in ballu una pulìtica rispunsèvule. *«Simu di pettu à a sicchina di u sèculu»* hà dettu l'idrobiologista Antone Orsini. L'ìsula hè in alerta dapertuttu è s'annùnzianu nove ristrizzioni d'acqua. Hè difesu di empie a so piscina, di lavà a so vittura, d'annacquà a so pratulina. L'orti ùn si ponu annacquà chì à cert'ore dinù. U corsu di i fiumi di ghjugnu s'assumigliava à quellu di a fin'd'aostu hà dettu torna Antone Orsini. *«Avemu dui mesi d'avvanzu nant'à a sicchina. Ci hè di chè à fassi penseru.»* Pè e stese d'acqua sottuterra hè listessu. Hà pocu nivatu, ùn hà micca piossu, l'acqua hè scarsa. *«Ci vole una rivuluzione»* dice torna Antone Orsini, *«60% di l'acqua in Corsica ghjove à l'agricultura. Ci vole à selezziunà spezie meditterànie, cultivà à seccu, ancu d'inguernu, è ci vole à fà pruviste d'acqua.»* Eccu. Ci simu. ■ **Fabiana Giovannini.**

Cap'artìculu

Par **François Alfonsi**

L'autonomie au bout du chemin ?

L'installation du Comité Stratégique sur l'avenir de la Corse marquera une date importante pour la Corse.
L'autonomie sera-t-elle au bout du nouveau chemin qui s'est ouvert en ce 21 juillet 2022, comme nous l'espérons tous ? Il faudra attendre plusieurs mois et plusieurs réunions avant de pouvoir répondre à cette question. Mais une porte s'est ouverte et il serait impensable de ne pas aller au-delà.

2022 vient après 1982, le premier statut particulier créant l'Assemblée de Corse ; puis 1992, le statut Joxe dont la genèse avait procédé d'une même logique de concertation menée sous l'autorité de Michel Rocard et Pierre Joxe, mais au final largement amputé par le Conseil constitutionnel, notamment de toute référence au peuple corse ; puis en 2002, le processus de Matignon est resté bloqué au volet technique car Lionel Jospin a ensuite été battu au premier tour des élections présidentielles, avant que ne s'engagent d'autres discussions ; puis est venu 2018, mise en place de la Collectivité Unique, suppression des deux départements et création de l'actuelle Collectivité de Corse. Toutes ces réformes ont été faites à droit constitutionnel constant. À chaque fois il y a eu des opposants, mais, une fois que ces réformes étaient acquises, jamais personne n'a milité pour revenir en arrière !
Parallèlement à cette lente évolution institutionnelle, le peuple corse a effectué une profonde mutation politique. En 1982, l'UPC d'Edmond Simeoni avait rassemblé un peu plus de 10 % des voix et le mouvement indépendantiste était clandestin. En 1992, Corsica Nazione réalisait une première union et l'ensemble des listes nationalistes ont compté 25 % des voix. Durant vingt ans, le mouvement nationaliste a continué à rassembler entre 18 et 25 % des électeurs. Puis, à compter de 2014, la progression a été rapide et impressionnante : fin 2015, 36 % des voix, fin 2017, 56 % des voix et, en juin 2021, 68 % des voix.
C'est ce crescendo démocratique qui a rendu le statu quo impossible, malgré la fermeture affichée par le gouvernement durant toute la durée du premier mandat d'Emmanuel Macron. Les événements de mars dernier, après qu'Yvan Colonna ait été assassiné dans des conditions troubles et suspectes dans sa prison de haute sécurité, ont fait basculer les équilibres politiques. Gérald Darmanin est venu en prendre acte et annoncer l'engagement de l'État pour un nouveau processus de négociation. Cet engagement est concrétisé désormais.
L'autonomie, c'est par définition la libre administration d'un territoire au sein d'un État. Une « libre administration » suppose de véritables compétences, législatives et réglementaires ; « au sein d'un État » suppose un contrat politique clair qui en assure la souveraineté sur le territoire concerné, pour tout, ou, à tout le moins, la plus grande partie, des pouvoirs régaliens.
Où sera le curseur à l'issue des discussions ? Tout dépendra de lui.
L'étude comparative des différents statuts d'autonomie en Europe montre que cela peut varier d'un pays à l'autre. Ce « droit comparé » sera très certainement une base de travail essentielle, notamment au plan des revendications de base de la Corse : reconnaissance du peuple corse, de son Histoire particulière, de ses différences linguistiques et culturelles. C'est le cœur-même du mandat de la majorité nationaliste d'obtenir des avancées sur ces points essentiels.
Le ministre a signifié deux *« lignes rouges »* : l'appartenance de la Corse à la République française, et le refus de faire cohabiter deux catégories de citoyens sur un même territoire.
La première ligne rouge est claire, et chacun en a conscience : l'indépendance n'est pas à l'ordre du jour des discussions. La seconde est moins claire, selon que l'on considère le territoire de la Corse ou celui de la France entière. Parce que le territoire insulaire est par nature particulier, ce qui implique une différentiation avec le reste du territoire français.
Par rapport aux précédentes négociations, une ligne rouge est par contre levée, celle du « droit constitutionnel constant ». Profitant de la durée permise par le calendrier électoral, à Paris comme en Corse, le *« processus de négociation à vocation historique »* qui s'ouvre dispose d'assez de temps pour envisager une réforme constitutionnelle, jusqu'à fin 2024. Cette perspective a été clairement posée par le ministre. Elle permet d'engager une véritable négociation. ■

Comité stratégique État/Élus corses

Un bon départ

Vingt-et-un membres pour la partie corse conduite par Gilles Simeoni. Un chef de file pour l'État, Gérald Darmanin, ministre de l'Intérieur, et au fur et à mesure des thèmes abordés, d'autres ministres seront présents ou représentés. L'installation du Comité stratégique, acté lors du voyage en urgence effectué par Gérald Darmanin en Corse en mars dernier, a été faite le jeudi 21 juillet 2022 durant quatre heures de réunion dans un hôtel particulier de la rue de Grenelle dépendant du ministère de l'Intérieur.

Autour du ministre, plusieurs hauts fonctionnaires, dont Gregory Canal, désigné pour être la cheville ouvrière du Comité. La délégation corse est formée autour de Gilles Simeoni. Elle comprend les élus parlementaires, députés, sénateurs, député européen, et une représentation de l'Assemblée conduite par sa présidente Nanette Maupertuis. La conférence des présidents de la CdC s'est accordée pour deux représentants par groupe, quelle que soit son importance. Ainsi tous les courants ayant des élus en Corse sont représentés. Participent également les maires d'Aiacciu et Bastia, et les deux présidents des associations des maires de Haute-Corse et de Corse du Sud.

La réunion d'installation a été l'occasion de valider l'engagement des deux parties à avancer concrètement, avec un calendrier serré, et en envisageant une modification de la Constitution. Le calendrier s'articule ainsi autour d'une date butoir, celle de la mi-mandat d'Emmanuel Macron, décembre 2024, date limite pour une réforme constitutionnelle.

C'est donc un rythme soutenu qui s'impose. Il permettra à chaque réunion d'aborder les thèmes centraux de la problématique corse, en les couplant avec une réflexion institutionnelle argumentant, en faveur ou a contrario, la demande d'autonomie exprimée par la majorité territoriale. Une réunion toutes les six semaines, trois rendez-vous déjà entre septembre et décembre 2022 : un véritable marathon de discussions commence, avec l'engagement de chacun, ministre compris, de s'y engager malgré la pression des emplois du temps.

Chacun est ressorti de cette réunion avec un commentaire positif. Pour le président du Conseil Exécutif : *« Il me semble pouvoir dire que, de l'avis général, la barre a été placée au bon niveau au plan politique… nous disposons d'un calendrier, d'une méthode de travail… qui met en perspective un statut d'autonomie, notamment avec la comparaison avec ce qui se fait dans d'autres territoires autonomes. »*

Jean Félix Acquaviva (Fà Pòpulu Inseme) : « Nous sommes bien dans un processus à vocation historique avec l'idée d'un statut global, un probable statut d'autonomie à la clé. »

Jean Martin Mondoloni (Un Soffiu Novu) : *« Un échange fertile, le gouvernement est animé de bonnes intentions avec la volonté de trouver un bon équilibre. Le gouvernement s'y prend plutôt bien. »*

Un nouveau climat s'installe

Les déclarations d'après-réunion, et le déroulement serein du voyage effectué en Corse immédiatement après par Gérald Darmanin, ont confirmé qu'un nouveau climat de dialogue s'installe entre Paris et la Corse. Autre inflexion notable par accord entre les deux parties : priorité est donnée à la lutte contre la « criminalité organisée », avec le développement de nouveaux moyens et l'implication des services de l'État dans le débat lancé au niveau de l'Assemblée de Corse. ■

Composition de la délégation corse

Gilles Simeoni

Assemblée de Corse :
Marie Antoinette Maupertuis
Groupe Fà Pòpulu Inseme :
Jean Biancucci et Hyacinthe Vanni
Groupe Un Soffiu Novu : Jean Martin Mondoloni et Valérie Bozzi
Groupe Avanzemu : Jean Christophe Angelini et Josepha Giacometti
Groupe Core In Fronte : Paul Félix Benedetti et Paul Quastana

Députés : Jean Félix Acquaviva, Michel Castellani, Paul André Colombani et Laurent Marcangeli

Sénateurs : Jean Jacques Panunzi et Paulu Santu Parigi.

Député européen : François Alfonsi

Communes :
Maire d'Aiacciu : Stéphane Sbraggia
Maire de Bastia : Pierre Savelli
Pdt Association Maires 2A :
Jean Jacques Ciccolini
Pdt Association Maires 2B :
Ange-Pierre Vivoni. ■

Engagements tenus

Le ministre Gérald Darmanin a souligné que les engagements pris en mars – rapprochement des prisonniers politiques, installation du Comité Stratégique – avaient été tenus. Concernant les conditions de la mort d'Yvan Colonna, il a annoncé la remise à la fin juillet du rapport demandé à l'Inspection de la Justice. On saura alors si l'État est prêt à aller vers la vérité et la justice dans ce dossier. ■

Paul André Colombani (PNC): *« Le ministre a repris les engagements pris au mois de mars. Donc les bases y sont. »*
Paul Félix Benedetti (Core In Fronte): *« C'est une réunion de travail riche, sans langue de bois et dans la franchise. J'espère que l'on trouvera une voie consensuelle pour déboucher sur le statut spécifique à la Corse que l'on attend depuis 40 ans. »*
Josepha Giacometti (Còrsica Lìbera): *« Le ministre s'est dit prêt à discuter, nous verrons. L'évolution institutionnelle n'est pas une option éventuelle, mais le cadre de départ. La Corse doit obtenir le pouvoir législatif dans les domaines stratégiques pour son avenir. »*
Prochaine réunion à la mi-septembre au tour du modèle économique et social et la comparaison des statuts d'autonomie en vigueur. ■ **ARRITTI.**

Le couac du PNC

Seule absence remarquée à cette réunion de mise en place, celle du président d'Avanzemu, Jean Christophe Angelini, qui a revendiqué une place supplémentaire pour son groupe formé par la fusion des listes entre PNC et Corsica Lìbera au second tour de l'élection territoriale. La conférence des présidents a confirmé sa position: deux élus par groupe constitué de l'Assemblée de Corse. Mais le PNC a été quand même représenté par Paul André Colombani. ■

La réaction des collectifs anti-mafia

Parmi les réactions à la venue du ministre de l'Intérieur, nouveau « Monsieur Corse », celles des deux collectifs anti-mafia. Cette question de la mainmise mafieuse sur la société corse est cruciale à régler. Souhaitons que le processus en cours entre la Corse et Paris, saura apporter les bonnes réponses.

« **Le Collectif anti-mafia Massimu Susini** avait sollicité un rendez-vous avec M. Darmanin: aucune réponse!
Pourquoi? L'explication vient, peut-être, de M. Fagni, procureur général auprès de la Cour d'Appel: *« Les collectifs grossissent le trait sur cette dérive et cet abime mafieux qui gangrènerait la Corse (...). Nous avons sur le territoire corse 25 clans criminels qui évoluent dans les micro-régions. »* (*France Info* 22/07/2022)
Un clan criminel pour 13 000 habitants! Le maillage et la méthodologie sont bien mafieux, mais la mafia n'existe pas. La mafia sera, sans aucun doute, d'accord! Pourtant, son prédécesseur, M. Bessone, avait reconnu qu'*« il y a bien un système mafieux en Corse »* (*Cuntrastu* 01/02/2016).
De son côté, M. Sturlèse, avocat général, en charge de la mise en œuvre du statut de repenti, déplorait: *« Il ne faut pas avoir peur des mots. Il existe une mafia en France. Cette forme de criminalité se concentre essentiellement sur la région corso-marseillaise. Les autorités politiques françaises, dans leur grande majorité, refusent d'utiliser le terme. C'est un tort, car pour lutter efficacement contre un tel phénomène de violence, il faut d'abord le nommer correctement. »* (*Le Monde* 28/04/2021).
Même la JIRS, en charge de la criminalité corse, dans un rapport révélé par *Le Monde*, confirmait que désormais *« le banditisme corse revêt toutes les formes du phénomène mafieux »* qui se caractérise par *« l'interpénétration du banditisme, de l'économie et de la politique »*.
M. Darmanin récuse, dans un premier temps, le terme de mafia de manière curieuse: *« je parle français et en français cela veut dire criminalité organisée. »* (*Corse-Matin* 22/07/2022).
Quelques jours plus tôt, il avait déclaré, avec la même assurance, *« nous ne pouvons pas risquer de laisser la Corse aux mains d'une certaine mafia. »* (*Le Monde* 09/07/2022).
Pour finir, il déclare: *« Il y a, si j'ose dire, trois types de mafia qui existent: pour les stupéfiants, pour les marchés publics et parfois le monde économique et la spéculation foncière. »* (*Corsica Sera* 22/07/2022).
Voilà que le ministre de l'Intérieur et le plus haut représentant de M. Dupont-Moretti, parfois à seulement quelques heures d'intervalles, se contredisent, contredisent leurs prédécesseurs et contredisent même leurs propres services qui luttent contre la mafia.
De leur côté, les élus rencontrés par M. Darmanin sont restés muets. Totalement muets. Sachez messieurs que si la mafia tue, le silence tue aussi.
Pour finir, M. Darmanin nous invite à *« ne pas photocopier la législation italienne »* pourtant reconnue comme *« conforme à l'intérêt général »* par la Cour européenne des droits de l'Homme.
Notre drame, M. le ministre de l'Intérieur, c'est qu'en Corse, si ces lois anti-mafia ne sont pas écrites avec de l'encre, elles le seront avec du sang! » ■

Collectif A Maffia Nò A vita lè - « Lors de ses premières interviews (*Corse-Matin, RCFM*), le ministre de l'Intérieur semble à la fois annoncer de nouveaux moyens pour s'en prendre à ce qu'il intitule la criminalité organisée et appelle à « la vigilance » pour limiter son influence lors d'une évolution institutionnelle. C'est positif. Mais, en même temps... il ne parle pas de mafia et insiste surtout sur le seul trafic de drogue, minimisant le rôle de décideurs mafieux et des porosités politiques. Sans doute est-il sous l'influence du procureur général Jean-Jacques Fagni qui vient d'oser déclarer que les *« collectifs grossissent le trait »*... tout en indiquant que *« 25 clans criminels »* agissent dans différentes régions de l'île. *Ubba !...* Rapporté à la population française, c'est comme si l'on minimisait la nuisance de 750 bandes criminelles... Nous conseillons à ce magistrat la lecture de *« Juges en Corse »* ou de lire les prises de position de magistrats spécialisés pour admettre cette réalité mortifère, sortir d'un déni irresponsable et ne plus tenter de discréditer le combat citoyen ». ■

Dominique Cesari, charcutier

60 ans de passion !

Cuzzà est connu pour être une commune dynamique, avec un maire entreprenant, mais aussi des villageois et notamment une jeunesse, bien ancrés dans leur territoire. Le village est réputé pour sa charcuterie, une des meilleures de Corse. De passage dans le Tàravu, Arritti a eu la chance de pouvoir visiter les installations de l'un de ses artisans charcutiers, Dominique Cesari, un homme de passion et de talent. Installée depuis 60 ans, l'entreprise familiale jouit d'une exploitation située entre 750 et 1000 mètres d'altitude, 600 porcs élevés en totale liberté sous les châtaigniers et les chênes verts se nourrissent de leurs fruits qui donnent cette saveur si particulière à la charcuterie traditionnelle. Atelier de transformation équipé aux normes européennes, chambre froide, salle de découpe, saloir, séchoir, la fabrication est professionnelle dans une cave d'affinage où exhalent les parfums de Salciccia, coppa, lonzu, valetta (bulagna), panzetta, panzetta roulée, figatelli et bien sûr prisuttu ! Sans oublier les produits transformés, fromage de tête, pâté, terrines… Un régal pour les yeux et surtout pour les papilles ! Belle rencontre à Cuzzà.

Racontez-nous le quotidien d'un charcutier…

On travaille de novembre à mars, du lundi au vendredi, au rythme de 20 cochons par semaine abattus. On amène le cochon le samedi à l'abattoir, le lundi, on va faire les coppa de la semaine précédente, à la sortie du sel, on va les poivrer, les mettre en boyaux et les monter au séchoir. On récupère les restes, on met à cuire, le mardi matin on désosse et on fait la préparation du fromage, puis on met en bocaux et on stérilise. On récupère les cochons à l'abattoir et on commence la découpe jusqu'au mercredi matin. Puis on va saler toutes les pièces qui ont besoin de l'être, coppa, lonzu, panzetta, valetta, prisuttu. Et on s'attaque aux mêlés, figatelli, saucisses, saucissons. Ça part ensuite en chambre froide et le jeudi et vendredi s'est mis en boyaux. On travaille comme ça toutes les semaines.

Vous êtes votre propre éleveur ?

On est sur toute la chaîne. On est éleveur-charcutier avec à peu près 600 cochons à l'élevage sur 500 hectares de parcours, chênes et châtaigneraie. Ils sont de race nustrale et sont en liberté totale toute l'année. On maîtrise nous-mêmes nos saillies pour rester uniquement sur du nustrale. On a une mise-bas par an qui va commencer au mois d'avril et va se finir au mois d'août selon le nombre de petits que l'on élève. On va porter ces cochons jusqu'à l'année d'après, du mois de novembre jusqu'au mois de mars sur une durée de vie de 18 mois.

Pour quelle production annuelle ?

À peu près 400 cochons tués par an mais la production est plus compliquée du fait de la sélection des jambons. Nous sommes en AOP, donc sur un cahier des charges très strict. Sur les cochons abattus on va en éliminer pas mal pour entrer dans l'AOP. Il faut que le cochon soit au-dessus de 85 kg et en dessous de 140. S'il fait 140,01 c'est déclassé. Après il faut aussi regarder le PH, c'est-à-dire l'acidité de la carcasse et celle du jambon. Selon le PH, la quantité de lard du fait du poids du cochon, il peut être aussi déclassé.

Ce sont des critères que s'est donnée la profession ?

Oui, on se plie à cette sélection qui donne de la valeur à notre jambon. Mais il aurait fallu mettre aussi le cochon dans l'AOP. On a trois cahiers des charges différents sur trois produits, ce qui est très contraignant, avec le mètre, le thermomètre, le PHmètre et la contrainte des 140 kg qui n'a pas de marge, la pesée fiscale fait foi. Les contrôles sont réguliers. Tous les ans, on fait de la dégustation de produits AOP, en donnant une coppa, un lonzu, un jambon au syndicat qui note les pièces avec des éleveurs lors d'une dégustation à l'aveugle.

Il faut donc rester vigilants ?

C'est difficile d'être dans les critères, la salaison, le séchage, l'affinage, il faut tout suivre avec précision. Faire de la charcuterie c'est un métier, il faut donner du temps, à l'élevage comme à l'affinage, c'est un tout, avec beaucoup d'exigences et il faut beaucoup de sérieux pour éviter d'être déclassé, car c'est la réputation de notre AOP qui se joue. Il faut donc de la pédagogie pour faire comprendre ces contraintes et faire qu'elles soient respectées.

Que représentent la charcuterie artisanale sur l'ensemble de la production en Corse ?

Les artisans éleveurs-charcutiers représentent 5 % de la production de charcuterie en Corse, qu'ils soient ou non

Pour vos commandes

Dumè Cesari – Ichioccoli – 20148 Cuzzà
0630471554
charcuterie.cesari@gmail.com
www.charcuteriecorsedusud.fr

Bonne critique de Gaudry

Le célèbre critique gastronomique, François Régis Gaudry était lui aussi en promenade à Cuzzà il y a peu… Sur son compte instagram, il salue ***« un éleveur charcutier comme on n'en rencontre pas tous les matins sur l'île de Beauté. Ses porcs Nustrale évoluent en liberté sur 500 hectares de chênes et de châtaigners et il les "transforme" avec une précision horlogère dans son atelier ultra-moderne. Lonzu, coppa, prisuttu, vuletta, pancetta ont le sens du vrai. Assaisonnement minutieux, affinage juste, et au moment de trancher dans le vif, ces salaisons ne mentent pas : gras nacré et luisant, rouges intenses, parfums délicats, textures fondantes, rondeur beurrée, suavité umamiesque, longueur en bouche phénoménale ! Comme on dirait en Corse : Bel'opera ! Beau travail ! »***

Bonne critique, bien méritée ! ■

AOP. 95 % c'est donc de la charcuterie industrielle. Ce n'est pas un problème pour nos artisans, car les industriels assurent le volume, la charcuterie corse est très recherchée et il faut pouvoir répondre à la demande. Par contre, il faut valoriser cette charcuterie artisanale. Les gens de plus en plus viennent nous voir, et quand ils nous visitent, ils comprennent ce qui fait la différence.

Vous fournissez uniquement sur le marché corse ou vous êtes présents à l'export ?

On fournit essentiellement sur le marché corse, c'est une volonté parce que la demande serait forte pour l'exportation. Ceci dit, on exporte aussi un peu jusqu'à Singapour, Hongkong et au Luxembourg. Il faut travailler à l'export pour s'offrir d'autres débouchés. Pendant la crise Covid, heureusement qu'il y avait l'export pour soutenir notre production. On répond également à la demande sur le continent de clients qui commandent depuis notre site internet.

Il y aurait donc largement la place en Corse ou à l'export pour faire vivre d'autres jeunes charcutiers dans les villages ?

Bien sûr mais ça prend une vie pour être un éleveur-charcutier ! Il faut le terrain, le cheptel, l'atelier, le savoir-faire. Mon père a fait cela toute sa vie, moi j'ai fait cela toute ma vie, au terme de deux générations, on arrive à peine à sortir la tête de l'eau, il faut beaucoup d'abnégation et d'envie pour y parvenir. Ce sont des métiers difficiles qu'il ne faut pas prendre à la légère. Il faut avoir le goût de l'effort. Aujourd'hui il y a peu d'envie à ces métiers-là, c'est dommage. Personnellement, j'ai quatre employés, c'est difficile de convaincre de jeunes Corses de travailler à la charcuterie.

Quel est le secret de fabrication de vos jambons et quelle traçabilité offrez-vous au consommateur ?

Tous les jambons sont salés sur l'étagère, on les pèse avant de les mettre au sel. On note sur une ardoise la date d'entrée et la date de sortie. Ensuite on fait le tour des ardoises tous les jours pour voir quel jambon sort du sel. Quand on sort du sel, on rince à l'eau. On les rentre à 4° dans une salle « de repos » durant trois mois au minimum, le temps que va mettre le jambon pour absorber le sel et relâcher de l'eau. Quand il aura perdu 10 ou 12 % de son poids on va remonter en température jusqu'à arriver progressivement à 16°. Il ne faut pas qu'il y est de choc thermique. Ensuite on les monte en séchoir naturel, on les laisse un petit peu et au mois de novembre on va les parer avec du saindoux, paprika et poivre. Et sur chaque jambon, on a la traçabilité, le nom de l'abattoir, le nom et le numéro de l'éleveur, le numéro de cochon, son année de naissance et sa date d'abattage, son numéro de tuerie, son poids, à la mise au sel et à la sortie de sel etc. Le secret c'est un affinage lent.

Vous êtes tombé dans la charcuterie tout petit ?

Je suis né dedans ! Mon père a fait ça toute sa vie, j'ai donc grandi là-dedans et j'ai toujours voulu faire ce métier. Mes parents au départ ne voulaient pas trop compte tenu de la difficulté du métier, ils sont passés par toutes les étapes, ils ont commencé avec rien mais j'avais vraiment cette volonté et j'ai bénéficié de tout leur savoir-faire. Mon père était connu dans la profession. J'ai tenu un restaurant pendant 10 ans à Cuzzà, après j'ai été chauffeur de bus à Aiacciu, et en même temps j'ai toujours fait de la charcuterie avec mes parents et j'avais toujours le projet de pouvoir faire mon atelier. J'ai donc fait un BEPA, un BTA, puis un BTS au Lycée Agricole à Sartè, durant six ans. J'ai pris la suite de l'exploitation familiale en 2014. Mais je n'aurais pas réussi si je n'y avais pas baigné tout petit. Faire de la charcuterie traditionnelle, ça ne s'improvise pas.

Il faut du vécu ?

Bien sûr, il y a tellement de choses à connaître ! On est sur tous les métiers agricoles. L'élevage où les situations peuvent être très différentes, il faut comprendre la psychologie du cochon. Ce sont des bêtes en liberté, il faut apprendre à maîtriser le système. Après, sur la production, il y a une recette mais aussi plein de subtilités à connaître qui font la richesse des savoir-faire. Puis il y a l'autre partie délicate, le séchoir et l'affinage. Là, il faut surveiller, observer, toucher, sentir, tout ce qui relève d'une longue expérience. On ne peut pas rentrer dans le métier en se disant, je vais me former à l'école et suivre la recette de fabrication. Il faut du temps, de la patience, y aller par étape. On apprend chaque jour. Ma satisfaction, c'est de porter un produit dès le début, de prendre un saucisson, une coppa, un lonzu, le sortir d'un cochon, le mettre au sel, comprendre le temps que ça met pour arriver à maturation. Quand vous entamez une pièce, vous revivez tout ça. Des fois j'entame un produit pour le vendre, j'ai presque envie de le garder, tellement je l'ai accompagné jusque-là ! C'est comme ça qu'on avance et qu'on arrive à faire de la qualité. Il faut toujours essayer de faire mieux, apprendre de ses erreurs aussi, chercher à progresser. C'est un métier de passion. ■

Les balbuzards

Entre intérêts commerciaux et environnementaux

Vendredi 1er juillet, la préfecture maritime de Méditerranée a publié un arrêté instaurant une zone de quiétude aux abords de huit nids de balbuzards pêcheurs entre Cargèse et Calvi jusqu'à fin août. Associations de défense de l'environnement et socioprofessionnels ne partagent pas le même avis sur ce texte qui s'appuie sur des conclusions scientifiques émanant de l'Office de l'environnement de la Corse.

© USFWS CCO

Autrefois commun sur les rivières et étangs, le balbuzard avait quasiment disparu au début du XXe siècle. Depuis lors, grâce au statut de protection dont jouissent les rapaces depuis une vingtaine d'années et grâce aux actions de protection spécifiques, les effectifs du balbuzard progressent lentement. Les populations augmentent également un peu partout en Europe. Sa réputation de voleur de poisson et de pilleur d'étangs lui a valu bien des ennuis. C'est la classification de cette espèce en «gibier nuisible» par la loi du 7 mai 1883, ainsi que l'attribution d'une prime par tête abattue, qui ont eu raison de la population de France continentale. Comme tous les autres rapaces, il a subi des persécutions de la part des pisciculteurs, des pêcheurs, des chasseurs, mais aussi des collectionneurs d'œufs. Aux destructions directes par tir, piégeage et destruction des nids s'est ajoutée la contamination de la chaîne alimentaire par les pesticides. Compte tenu de la faible densité de ses populations et de la grande facilité à détruire cette espèce (aire bien en vue, vol lent), la disparition des populations nicheuses a été totale en France continentale tout comme dans les pays voisins: Grande-Bretagne, Allemagne, Belgique, Italie, Suisse... Il faut donc rester prudent car les menaces demeurent.

Depuis 1981, le balbuzard pêcheur bénéficie d'une protection totale sur le territoire européen (inscrit à l'annexe de la directive Oiseaux de l'Union européenne). Il est donc interdit de le détruire, le mutiler, le capturer ou l'enlever, de le perturber intentionnellement ou de le naturaliser, ainsi que de détruire ou enlever les œufs et les nids et de détruire, altérer ou dégrader leur milieu. Qu'il soit vivant ou mort, il est aussi interdit de le transporter, colporter, de l'utiliser, de le détenir, de le vendre ou de l'acheter.
D'autre part, la mise en protection de nombreux sites de reproduction et l'interdiction de certains insecticides (de type DDT) ont évité à l'espèce de disparaitre du territoire.
Les mesures de protection ont permis une augmentation progressive de la population et aujourd'hui les balbuzards peuvent être observés dans de nombreuses régions et notamment en Isère.

En Corse, le balbuzard et sa préservation font débat, il est souvent considéré comme menacé par le tourisme de masse. En effet la population s'effondre dans la réserve naturelle de Scàndula. On remarque 20 juvéniles par an de moins qu'il y a 20 ans qui arrivent à maturité. Ce qui est insuffisant pour le renouvellement de la population adulte. En réaction, la préfecture maritime de Méditerranée a publié vendredi 1er juillet un arrêté instaurant une zone de quiétude autour de huit nids de balbuzards jusqu'à fin août entre Cargèse et Calvi. Cette décision divise: associations de défense de l'environnement et socioprofessionnels ne partagent pas le même avis sur ce texte qui s'appuie sur des conclusions scientifiques émanant de l'Office de l'environnement de la Corse. L'arrêté indique que *«la navigation, le mouillage et le stationnement sont interdits dans les huit zones définies. Ces interdictions s'appliquent aux navires et aux engins immatriculés (y compris les véhicules nautiques à moteur) et, lorsqu'ils viennent du large, aux engins non immatriculés.»*
C'est la date de fin de l'arrêté qui suscite quelques remous, notamment chez les socioprofessionnels (bateliers, clubs de plongée...). L'an passé, un arrêté préfectoral similaire avait déjà été instauré entre Cargèse et Calvi sans susciter le débat. L'interdiction de navigation ne concernait pas la zone de Punta Palazzu, dans la réserve de Scàndula. Ce qui est le cas cette année. De plus, il allait du 18 juin au 31 juillet 2021. Le prolongement d'un mois cette année ne correspond pas non plus à la charte Natura 2000 de bonnes pratiques rédigée en 2020 par l'Office de l'environnement de Corse (OEC) en collaboration avec le Parc naturel régional de la Corse (PNRC). Les services de l'État et une cinquantaine de socioprofessionnels du golfe de Portu y indiquent une période de quiétude se terminant aussi le 31 juillet.

Si la préfecture maritime a choisi cet été de prolonger l'arrêté jusqu'à fin août, c'est pour des raisons liées à la reproduction et à la nidification de cette espèce protégée. Pour justifier son choix, elle s'appuie sur les observations d'un pôle scientifique qui fournit ses conclusions à l'Office de l'environnement. Celles-ci font *«ressortir que la période d'envol du nid a usuellement lieu aux mois de juin et juillet, mais que les données de suivi de l'année 2021 mettent en évidence deux envols de balbuzard pêcheur la première semaine d'août 2021.»* Ces mêmes observations soulignent que *«le poussin n'est pas immédiatement autonome à la suite de cet envol puisqu'il reste encore dépendant du nid et des adultes pendant une durée pouvant aller jusqu'à trois à quatre semaines.»*
Chez les patrons de bateau de promenade en mer qui respectaient déjà les zones de quiétude établies par la charte Natura 2, on se dit *«surpris»* par cet arrêté qui *«ne correspond pas à ce qui s'était dit lors de la réunion de concertation du 5 avril 2022,* explique Eric Cappy, président de l'association des bateliers de Scàndula. *Cette réunion avait pour objet de préciser les nids qui devaient être placés en zone de quiétude en 2022. En concertation,*

Ambiente

on avait décidé d'en mettre huit sur toute la façade entre Cargèse et Calvi, et pas seulement sur la réserve de Scàndula. Mais les services de l'État ont décidé de ne pas tenir compte de cette réunion. Ils ont voulu prendre un arrêté pour juillet-août.»

«Le protocole avait été admis par tous, y compris par le préfet maritime, ajoute le représentant des bateliers. *J'ai un courrier dans lequel il nous précise bien que tout sera fait en concertation avec les instances de gouvernance et que les avis de tout le monde seront entendus. Nous, on travaille dans ce cadre-là. Nous sommes allés aux réunions, on a accepté la charte Natura 2000 et là on nous dit que tout cela ne vaut rien.»*

Depuis trois saisons, le suivi de la reproduction est assuré par le pôle scientifique *«qui travaille de manière indépendante au sein de notre service»,* précise-t-on du côté de l'Office de l'environnement, chargé du contrôle de la gestion de la réserve de Scàndula, elle-même directement gérée par le Parc naturel régional de Corse. *«Scientifiquement, on me dit que jusqu'au début du mois d'août, il est nécessaire de préserver les zones, et je me réfère à ce que disent les scientifiques,* explique Guy Armanet, président de l'OEC. *Lors de notre dernière visite de site effectuée le 17 juin, sur les 15 nids avec reproduction certaine, nous avons trouvé huit nids avec des poussins. L'État nous a effectivement demandé où nous en étions de la nidification des balbuzards et du suivi scientifique. Ce sont ses services qui sont dans l'obligation de prendre un arrêté pour définir un périmètre et un zonage qui permettent une quiétude certaine pour les balbuzards.»*

D'après l'association de défense de l'environnement U Levante ce n'est pas assez tôt, et *«l'arrêté préfectoral aurait dû être pris avant, au plus tard le 1er avril»*, estime Michelle Salotti, qui ajoute: *«seules des zones de quiétude prises par arrêté peuvent entraîner des verbalisations tandis que la charte ne le permet pas et ne sert donc pratiquement à rien. Les balbuzards sont en reproduction depuis début mars. Tout dérangement de la reproduction entraîne la plupart du temps l'abandon des nids et la non-reproduction. L'arrêté doit être pris dès le début de la reproduction, dès que l'on sait que les nids sont occupés et que les pontes ont commencé afin que la reproduction soit assurée. Le comportement des balbuzards est inné, réflexe. Dès qu'il y a un dérangement, ils s'envolent et ne protègent plus les œufs, ni leurs petits.»*

Si la durée de l'arrêté suscite autant de discussions, c'est aussi parce que la reproduction de cet oiseau emblématique de Scàndula est difficile à dater avec une *«précision fixe»*.

«Ce genre d'espèces a une période de reproduction qui s'étend au-delà de la nidification au sens strict», explique Olivier Duriez, chercheur au Centre d'écologie fonctionnelle et évolutive et conseiller scientifique du plan national d'action du balbuzard. *«Quand le poussin s'envole, il y a une période d'émancipation post-envol qui peut durer plusieurs semaines pendant lesquelles le poussin est capable de voler mais n'est pas encore capable de s'alimenter. Il revient donc dans les alentours du nid pour se faire nourrir par ses parents. C'est donc pour cela que l'on a besoin de protéger la nidification au-delà de la date d'envol. En général, elle se situe fin juin jusqu'à mi-juillet. Néanmoins, la reproduction en tant que telle n'est pas terminée avant mi-août voire fin août. Il y a de la latitude car les balbuzards, comme d'autres animaux, ne pondent pas à une date super fixe. Certains oiseaux marins sont calés sur une date fixe mais les grands rapaces se situent eux sur une période plus large.»*

Selon l'ornithologue, d'autres facteurs peuvent altérer la date de ponte des œufs et ainsi décaler la phase de reproduction. *«Si un échec intervient au début de la reproduction, pendant l'absence d'incubation quand il y a les œufs, les oiseaux peuvent pondre de nouveau, ce qui retarde encore tout le processus,* note Olivier Duriez. *S'ils refont une ponte un mois après les autres, l'envol se fera aussi un mois après. C'est pour cela que l'on recommande une période très longue car c'est une espèce qui se reproduit lentement»* a-t-il déclaré à France 3 région.

Pour Jean-Francois Luciani, élu d'Osani en fonction à Ghjirulatu, et observateur de l'évolution de la réserve depuis de nombreuses années, la diminution de fréquentation et la baisse du taux de reproduction ne serait pas forcément lié à la fréquentation intense des bateaux de plaisance pendant la période estivale: *«Historiquement, vous le savez, les falaises rocheuses autour de Ghjirulatu et de Scàndula ont été, en Méditerranée occidentale, la zone refuge du balbuzard, qui ne comptait plus que 3 à 5 couples reproducteurs pérennes quand la Réserve actuelle a été créée, en 1975. Depuis cette date, le nombre de ces couples n'a cessé d'augmenter, pour s'élever aujourd'hui à plus de 35, répartis le long de la côte corse entre Aiacciu et le Cap Corse, et même à l'étang de Biguglia/Chjurlinu; cette augmentation est allée de pair avec celle de la navigation de plaisance, multipliée elle aussi par 10 sur la même période. Cette vitalité a permis, il y a une dizaine d'années, d'expérimenter une exportation de quelques juvéniles sur la côte toscane, et cette année un couple originaire de notre région s'est même installé spontanément en Sardaigne. On rêverait d'une telle évolution pour les populations de gypaètes et de mouflons, autres espèces emblématiques de la Corse!»*

Ceci dit, une tendance à la baisse est constatée depuis une décennie. *«L'espèce n'est pas menacée aujourd'hui, mais il faut agir pour éviter qu'elle puisse l'être à terme dans cette région»* dit encore Jean François Luciani pour qui *«la compréhension scientifique de cette situation nécessite un travail de recueil et d'analyse de données sur de longues années, car les hypothèses sur les causes possibles sont nombreuses, notamment celles liées aux modifications actuelles des écosystèmes marins en Méditerranée qui sont de nature à affecter directement l'alimentation et l'état sanitaire des balbuzards, qui se trouvent en bout de la chaîne alimentaire.»*

Réchauffement général et acidification de l'eau, pouvant diminuer la faune habituelle et entrainant l'arrivée d'espèces invasives et de virus nouveaux; multiplication des canicules marines y compris en juin, poussant le poisson à s'éloigner de la surface (et donc des serres du balbuzard en période d'alimentation critique pour les juvéniles); densification des micro-particules de plastiques (perturbateurs endocriniens) tout le long de la chaîne alimentaire des poissons, du balbuzard (et de l'homme!); concurrence vraisemblable de certains couples de balbuzards par rapport à leurs voisins, chacun nécessitant une aire importante de nourrissage et de liberté d'évolution sur «leur» domaine, dérangement lié à la présence humaine et à certains comportements inadaptés... pour Jean François Luciani, il appartient aux scientifiques d'approfondir les recherches, et aux acteurs décisionnaires impliqués d'apporter à ceux-ci les moyens de leur mission. D'ores et déjà, *«des premières mesures conservatoires ont été prises, avec la mise en place de zones de quiétude autour des nids ayant des poussins, avec le renforcement des équipes de terrain (Parc naturel régional et Office de l'Environnement), avec la construction d'une concertation avec les élus, acteurs et usagers du secteur, préalable indispensable à l'avancement du projet de création d'une vaste zone de gestion autour de la Réserve actuelle, décidée il y a quelques mois par l'Assemblée de Corse. D'autres mesures nécessitent d'être prises rapidement, notamment un arrêté du préfet maritime interdisant le mouillage de jour des navires dans la Réserve (actuellement, il n'est interdit que la nuit par un arrêté antérieur). Mais, surtout, il importe que tout soit fait, en mettant en synergie toutes les parties prenantes, et en apportant tous les moyens humains et financiers nécessaires, pour faire aboutir le projet de cette grande zone de gestion, sans laquelle les difficultés actuelles ne pourront pas être surmontées.»* ■ **Clara Maria Laredo.**

Lecture rapide et critique de « l'entretien exclusif » accordé par Gérald Darmanin à Corse-Matin du vendredi 22 juillet, *« Je me sens comme le ministre de la Corse »*, étalé sur les pages 2 et 3. Il se veut confiant, à l'écoute, prêt à avancer *« face à l'espoir qui s'est levé »*... dans le cadre de négociations au long court... l'État et la Corse dialoguent...

Dialogue Corse/État

Un seul débat valable : l'autonomie !

par Max Simeoni

Le ton est donné. La journaliste, Anne-C. Chabanon, lui demande si les 16 attentats revendiqués par le FLNC ont entamé sa détermination. Non, elle est intacte. Le retard vient des élections (présidentielles, législatives).

Promesses tenues : le rapprochement des détenus, rapport sur ce qui s'est passé à la prison d'Arles à la Première Ministre prochainement et ce cycle sur la question institutionnelle mais aussi l'économie, le logement, l'environnement, les déchets qui sont essentiels.

La 2e question d'Anne-C. Chabanon est pour s'assurer que le Président Macron a le même point de vue sur cet aspect de la pression. Il affirme que l'échange avec le Président est régulier. Il n'y a aucun hiatus. M. Corse et ministre de la Corse, tout est sans ombre. Il négociera avec des élus dans un cadre républicain, démocratique. Il ne répondra pas aux provocations. *« Le gouvernement est ouvert, prêt à un dialogue sans tabou »*.

Question : « Gilles Simeoni reste-il l'interlocuteur privilégié ? » N'a-t-il pas été désigné démocratiquement par les Corses ? Les élus participeront à la discussion (les parlementaires, les groupes de l'Assemblée de Corse, les maires d'Aiacciu et de Bastia, les présidents des maires de Haute-Corse et de Corse-du-Sud).

> **Il nous manque l'outil de la garantie d'un combat historique, celui d'un peuple uni en permanence, dans sa tour. Il faudra bien parler de ça un jour...**

Question : « Les règles devraient être établies d'emblée ? » La méthode pour le constat, une réunion toutes les 6 semaines sur un sujet. Le ministre estime qu'il faudra une « petite » année pour la mettre au point. Un groupe d'experts pour les aspects techniques pour réaliser des études et non pour décider politiquement. Les études seront rendues publiques. À chaque venue en Corse, j'en rendrai compte.

Question : « Rien que de la transparence ? » Un débat démocratique et qui devra intéresser les Corses.

Un examen donc par bloc de compétences ? *« Tout à fait ! »* Quant au calendrier, la fin de l'année, décembre 2022 pour y voir plus clair sur le problème institutionnel n'est-ce pas trop court ? Le ministre dit que cela est du ressort du Président de la République et du Parlement, et non du sien.

Question : « L'autonomie, avez-vous débroussaillé ? » On doit envisager toutes les conséquences = sécu, assurance chômage, retraite, fiscalité, crime organisé...

Question : le président de l'Exécutif parle d'une solution globale mais É. Borne parle, elle, de cas par cas ? *« Mon mandat est large mais deux lignes rouges sont connues : la Corse dans la République / pas deux types de citoyens sur le même sol. »*

Question : les forces insulaires varient de l'autonomie à l'indépendance ? Diversité certes, mais le Gouvernement est uni par ma voix ! Localement, certains n'ont pas soutenu à la Présidentielle le Président Macron contre Marine Le Pen. Des divergences sont apparues. Que veulent les Corses *in fine* ? Se loger, trouver un travail. C'est ce qui m'importe.

Question : Gilles Simeoni, même problématique ente la Corse et l'Outre-Mer, mais le sénateur Panunzi il y a danger ? La Corse n'est pas un territoire ultra-marin et *vice versa*. C'est le ministre de l'Intérieur qui en a la charge, le n°3 du Gouvernement et c'est une garantie. *« Je me sens ministre de la Corse »*.

Question : beaucoup de fronts insulaires cela risque de diluer ? Non je suis aidé, trois ministres, des équipes... l'élargissement est un signe de confiance du Président et de la Première Ministre.

Question : Les mots de coofficialité, de statut de résident, de reconnaissance de peuple corse... ne sont-ils pas des lignes rouges ? Je suis un jeune ministre capable de ne pas ressasser le passé...

Question : Alain Ferrandi et Pierre Alessandri ramenés à la prison de Borgu voient leur demande de demi-liberté refusée par le parquet anti-terroriste national ? Cela relève de l'autorité judiciaire en vertu de la séparation des pouvoirs !

Question : *quid* de la vérité sur la mort d'Yvan Colonna ? La semaine prochaine la Première Ministre recevra le rapport des services de la Justice.

Question : renforcement *« très important »* de l'État en Corse contre le crime organisé avez-vous dit ? Depuis six mois, des enquêtes démantèlent des circuits de trafics de stupéfiants, des saisies d'argents, de biens ont lieu... et plus de moyens aux préfets pour le contrôle des marchés publics frauduleux. L'immobilier et la spéculation qui l'accompagne, autre sujet de même... Mais le territoire corse risque de devenir une plaque tournante de la drogue.

Question : Gilles Simeoni va organiser une session spéciale à l'Assemblée de Corse sur le phénomène mafieux. L'État est prêt à l'accompagné ? Oui.

Une deuxième visite sur le territoire insulaire pour ? Voir gendarmes, maires, entrepreneurs... *« mais surtout aller à la rencontre de la société civile, entendre et comprendre. »*

Chjama di u cullettivu Solidarité Corse-Ukraine

Un crowdfunding pour doter en matériel médical, échographes en particulier, l'hôpital d'Uzhhorod avec qui le Collectif Solidarité Corse-Ukraine a des liens étroits, et a déjà mené 3 missions, est lancé. Sustenìtelu : **www.move.corsica/fr/CorseUkraine** ■

Question : « parler aux tripes » ? L'empathie, l'écoute permettent une compréhension mutuelle... *« il faut qu'on se fasse confiance même si on n'est pas d'accord sur tout » !*

Conclusion : le vendredi 22 juillet, le ministre de l'Intérieur a survolé toutes les problématiques qui nous concerne. Il l'a fait avec lucidité et habilité. Il a voulu nous convaincre de sa bonne foi, du « sans tabou » pour le dialogue qui va s'ouvrir, de sa détermination sans faille. Son service de communication a fait un bon travail : large publication qui sera répétitive, photo la plus grande illustrant sa concentration dans l'écoute, annonce d'un va-et-vient tous les six mois (sauf impondérables, comme la guerre bizarre d'Ukraine, ou les difficultés économiques qu'elle occasionne dans un monde de plus en plus globalisé...). Les communicants du ministre lui ont-ils fait souligner par lui-même *« sa jeunesse »* ? Elle saute aux yeux ! Bizarre !

« ***Tant que je serai ministre*** », c'est là le problème ! J'ai eu à discuter, assez peu avec Defferre, puis plus longuement avec Joxe, du problème corse. J'avais pu imposer la reconnaissance du peuple corse dans les attendus du projet Joxe, vite balayé par Badinter, président du Conseil constitutionnel, qui s'en était vanté. Les ministres passent, aussi vite que les feuilles mortes avec le Libecciu. Leurs promesses « sincères », quand ils les formulent en poste, ne sont en rien une garantie d'exécution. Qui pourrait miser sa tête sur la promesse de tout un gouvernement ? Or, c'est ce qui nous est demandé de faire pour notre peuple. Oui, encore une fois, il nous manque l'outil de la garantie d'un combat historique, celui d'un peuple uni en permanence, dans sa tour. Il faudra bien parler de ça un jour... ■

Addìu Monsieur Alfonsi !

S'hè spentu u 18 di lugliu 2022, Francescu Alfonsi di Calasima è d'Aiacciu, babbu di u nostru fratellu, l'aurudeputatu di a Corsica, chì porta dinù u so nome. Hè statu purtatu in terra stu màrcuri u 27 di lugliu in Aiacciu induv'ellu riposa à u latu di a so sposa Raymonde, partuta 25 anni fà. Era dinù u babbu di Maria Natale, Ghjuvanni è Pasquale, è un babbone è arcibabbone tenutu assai caru. Averìa avutu 101 anni u 3 d'aostu pròssimu. Pè i so 100 anni, ci era statu una grande festa di famiglia induv'ella avìa fattu un discorsu cummuvente è induv'ellu hà avutu una parulla intenerita per ugnunu.
C'est un grand Monsieur qui nous quitte. François Alfonsi était Chevalier de la Légion d'Honneur, il avait dirigé durant plusieurs années l'agence Hachette à Aiacciu et était très connu pour son implication dans la vie de la cité ajaccienne. C'était un homme de presse et il s'intéressait énormément à la vie et à la réussite de notre titre Arritti qu'il lisait attentivement chaque semaine. Il n'hésitait pas, même après avoir franchi le siècle, de continuer à nous prodiguer ses toujours précieux avis. Un homme très intelligent, sensible et attachant, soucieux de la situation politique en Corse et de son avenir.
Arritti prisenta e so cunduleanze afflitte à u so figliolu, direttore di publicazione d'Arritti, Francescu Alfonsi, è à tutti i soi oghje adduluriti.
Ripusate in pace caru M. Alfonsi. ■

Si n'hè andata Micheline Visconti

S'hè spenta in Liò u 16 di lugliu, à l'età di 97 anni, Madama Micheline Visconti. Era a mamma di a nostra amica Maria Cristina Simeoni, a sòcera di u funditore d'Arritti, Màssimu Simeoni, è a mammona di i nostri amichi Albert, Ghjulia è Ghjuvan'Carlu Simeoni. Arritti prisenta e so cundugleanze afflitte à i so figlioli Maria Cristina, Maria Teresia è Ghjuvan'Petru Visconti, à i so figliulini è arcifigliulini è à tutti i soi adduluriti. Ch'ella riposi in pace. ■

Paule VILLANOVA & Maria SINIBALDI
Notaires Associées - Résidence U Principiu -
9 Avenue Baron Mariani - 20250 CORTE
Tél. 04.95.45.25.50 - Fax. 04.95.45.25.59
office.villanova-sinibaldi@notaires.fr

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte reçu par Maître Paule VILLANOVA, Notaire associé de la société civile Professionnelle « Mes Paule VILLANOVA et Maria SINIBALDI, notaires, associés d'une société civile professionnelle, titulaire d'un office notarial en la résidence de CORTE (20250), 9 Avenue Baron Mariani », le 28 juin 2022, a été constituée une société civile immobilière ayant les caractéristiques suivantes :
La société a pour objet l'acquisition, en état futur d'achèvement ou achevés, l'apport, la propriété, la mise en valeur, la transformation, la construction, l'aménagement, l'administration, la location et la vente (exceptionnelle) de tous biens et droits immobiliers, ainsi que de tous biens et droits pouvant constituer l'accessoire, l'annexe ou le complément des biens et droits immobiliers en question. Le tout soit au moyen de ses capitaux propres soit au moyen de capitaux d'emprunt, ainsi que de l'octroi, à titre accessoire et exceptionnel, de toutes garanties à des opérations conformes au présent objet civil et susceptibles d'en favoriser le développement.
La dénomination sociale est : ACR.
Le siège social est fixé à : L'ILE ROUSSE (20220) Résidence Isola Celeste Liloo Spa
La société est constituée pour une durée de 99 années
Le capital social est fixé à la somme de : MILLE SIX CENTS EUROS (1.600,00 EUR).
Les apports sont en numéraire.
Les parts sont librement cessibles entre associés et au profit de l'ascendant ou du descendant d'un associé, toutes les autres cessions sont soumises à l'agrément préalable à l'unanimité des associés.
Le gérant de la société est : Madame Audrey CIOCCHIOLI, demeurant à SANTA REPARATA DI BALAGNA (20220) 23 chemin de Palazzi, née à BASTIA (20200) le 19 juillet 1986.
La société sera immatriculée au registre du commerce et des sociétés de BASTIA

Pour avis, Le notaire.

2AM HOLDING
SOCIETE A RESPONSABILITE LIMITEE
AU CAPITAL DE 10 000 EUROS
SIEGE SOCIAL : 13 LOTISSEMENT MICHEL ANGE,
ZI BALEONE, 20167 AFA
879 508 208 RCS AJACCIO

Aux termes d'une délibération en date du 30 octobre 2021, l'Assemblée Générale Extraordinaire des associés, statuant en application de l'article L. 223-42 du Code de commerce, a décidé qu'il n'y avait pas lieu à dissolution de la Société.

Pour avis, La Gérance

N.AGENCY
SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE
AU CAPITAL DE 1 000 EUROS
SIEGE SOCIAL: LOTISSEMENT MONTE NEBBIO
20167 APPIETTO
899 419 220 RCS AJACCIO

Aux termes d'une décision en date du 20 juillet 2022, l'associé unique, statuant en application de l'article L. 225-248 du Code de commerce, a décidé qu'il n'y avait pas lieu à dissolution de la Société.

POUR AVIS, Le Président

AVIS D'APPEL A CANDIDATURES
ODARC - ETABLISSEMENT PUBLIC À CARACTÈRE INDUSTRIEL ET COMMERCIAL
Mme Marie-Pierre BIANCHINI - Directrice par intérim - Avenue Paul Giacobbi - BP 618 - 20601 BASTIA - Tél : 04 95 30 95 30
SIRET 33035573600019

Référence acheteur : 22/PI/004

L'avis implique un marché public
Objet : Concours restreint européen de maîtrise d'oeuvre sur esquisse + pour la construction à neuf d'un « Pôle Viandes »
Procédure : Concours restreint
Remise des candidatures : 28/09/22 à 17h au plus tard.
Envoi à la publication le : 21/07/2022
Les dépôts de plis doivent être impérativement remis par voie dématérialisée. Pour retrouver cet avis intégral, accéder au DCE, poser des questions à l'acheteur, déposer un pli, allez sur http://www.marches-publics.info

---

CASABIDI
SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE
AU CAPITAL DE 1 000 EUROS
SIEGE SOCIAL : RUE DU CORPS DE GARDE
20169 BONIFACIO
832 947 014 RCS AJACCIO

AVIS DE REMPLACEMENT DU GÉRANT

Aux termes du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 1er juillet 2022 : Monsieur Pierre CORDOLIANI, demeurant à Bonifacio (20169), Rue du Portone, a été nommé en qualité de gérant pour une durée illimitée en remplacement de Monsieur Anthony CORDOLIANI, à compter du même jour.
Modification sera faite au Greffe du Tribunal de commerce d'Ajaccio.

Pour avis, La Gérance

L'AUBERGE CORSE
SOCIETE A RESPONSABILITE LIMITEE
AU CAPITAL DE 8 000 EUROS
SIEGE SOCIAL : RUE DU CORPS DE GARDE
20169 BONIFACIO
792 651 507 RCS AJACCIO

Aux termes d'une délibération en date du 16 juin 2022, la collectivité des associés a pris acte de la décision prise par Monsieur Anthony CORDOLIANI de démissionner de ses fonctions de gérant et a nommé en qualité de nouveau gérant Monsieur Ange BENIGNI, demeurant à BIGUGLIA (20620), au lieudit Casabiti, pour une durée illimitée à compter du même jour.

Pour avis La Gérance

PAGLIA ORBA 2A
SARL au capital de 1000 euros
Siège Social : Résidence Parc Impérial
Immeuble Le Chambord A4 Boulevard Stéphanopoli de Comene 20000 AJACCIO
811 133 362 RCS AJACCIO

L'Assemblée Générale Extraordinaire réunie le 30 juin 2022 a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter de ce jour et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel dans les conditions prévues par les statuts et les délibérations de ladite assemblée.
Elle a nommé comme liquidateur Mademoiselle NESA Christelle Dominique, demeurant Résidence Parc Impérial, immeuble Le Chambord A4, Boulevard Stephanopoli de Comene, 20000 Ajaccio, pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus tels que déterminés par la loi et les statuts pour procéder aux opérations de liquidation, réaliser l'actif, acquitter le passif, et l'a autorisé à continuer les affaires en cours et à en engager de nouvelles pour les besoins de la liquidation.
Le siège de la liquidation est fixé Résidence Parc Impérial, immeuble Le Chambord A4, Boulevard Stephanopoli de Comene, 20000 Ajaccio. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.
Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce d'Ajaccio, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.

Pour avis, Le Liquidateur

S.A.R.L. CALA DI SOLE
Société à Responsabilité Limitée
au Capital de 22 867.35 euros
Camping Cala di Sole – 20220 ALGAJOLA
R.C.S. BASTIA : 319 202 966

Par A.G.E. du 30/06/2022, suite à la démission de Mr ANTONINI Olivier, est nommé gérant, à compter du 01/07/2022, pour une durée illimitée, Mr ANTONINI Antonin, né le 23 février 1943, à Calenzana, de nationalité française, demeurant Résidence Santa Giulia Rue Albert 1er – 20214 CALENZANA

Pour unique insertion, le gérant

A vostra publicità
Votre publicité
Ange Giovannini | 06 81 54 73 98

Abbunàtevi !

❒ 55 € un annu/un an
❒ 34 € sei mesi/six mois
❒ 82 € u stranieru/étranger

Arritti
5 Bd H. de Montera
20200 Bastia
Tél. : 09 65 32 16 90
Fax : 04 95 31 64 90
arritti2@wanadoo.fr
www.arritti.corsica

Casata è Nome (nom et prénom)
Indirizzu (adresse)
Telefonu (téléphone)
Mel

ARRITTI • FONDATEUR PROPRIÉTAIRE DU TITRE ET DE LA PUBLICATION DE PRESSE: MAX SIMEONI • DIRECTEUR DE LA PUBLICATION: FRANÇOIS ALFONSI • RÉDACTRICE EN CHEF: FABIANA GIOVANNINI • GÉRANT DE LA SARL D'EXPLOITATION PRUMUZIONE NUSTRALE: MARC BATTISTINI • RÉDACTION: 5 BD DE MONTERA, 20200 BASTIA • TÉL. 09 65 32 16 90 - TÉL./FAX 04 95 31 64 90 • ARRITTI2@WANADOO.FR • RÉALISATION GRAPHIQUE: VANINA BELLINI CUMUNICAZIONE 06 23 29 46 63 • IMPRIMEUR: STAMPERIA SAMMARCELLI - BIGUGLIA 04 95 30 01 80 • WWW.ARRITTI.CORSICA • CP 0427C82046 • ISSN 1262